

**Bracelet électronique : faisons le point !**

Yves Gigon (UDC)

Le Conseil fédéral a tiré dernièrement un bilan positif relatif au port de bracelets électroniques durant les cinq premières années d'application de la loi. Cela a permis de libérer des places en prison et de favoriser la réinsertion des condamnés. Il existe cependant des différences significatives entre les cantons.

**La présente question écrite vise à faire le point sur la situation dans le canton du Jura et nous remercions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes.**

- 1. Quelles conditions doivent être remplies pour ordonner le port du bracelet électronique ?**
- 2. Combien de bracelets électroniques sont à disposition du canton ? Le nombre est-il suffisant ? Quel en est le coût ?**
- 3. Combien de condamnés ont bénéficié de cette mesure ?**
- 4. La surveillance électronique pour les auteurs de violences domestiques et sexuelles est-elle utilisée dans le Jura ?**
- 5. Finalement, quel est le bilan de l'application de cette mesure de surveillance électronique dans le Jura ?**

Yves Gigon (UDC)

**Co-signataires**

- Laurence Studer (UDC)
- Francine Stettler (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Irmin Rais (UDC)
- Alain Koller (UDC)
- Laurent Haegeli (UDC)

Intervention déposée officiellement le 28 août 2025